

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 8 Novembre 2023

Date de convocation : 27 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- VEILLOT JULIE
- RIPAUD-CADIOU JULIA
- BARBIER ROBIN
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD
- CAMON ISABELLE
- FELTRIN PIERRE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- MARIE FLORENCE

A été désigné secrétaire : DELAFOND-CAILLÉ CHARLOTTE

DCM 2023-11-001 : Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 octobre 2023

Conseil Municipal du 8 NOVEMBRE 2023

Vote : Membres 14, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-11-001 : Publiée le : 9 novembre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 9 novembre 2023

DCM 2020-11-002 : Communauté de Communes Touraine Val de Vienne – Rapport CLECT du 2 octobre 2023

Monsieur Le Maire rappelle que les statuts modifiés de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne ont été arrêtés par Monsieur le Préfet le 16 juin 2023.

Le 2 octobre dernier, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour procéder aux évaluations des rétrocessions de charges suivantes aux communes :

- Rétrocession de la compétence « création, gestion des logements d'urgence »
- Suppression de la « bibliothèque de L'Île Bouchard » de la liste des équipements culturels d'intérêt communautaire, et donc rétrocession de charges à la commune de l'Île Bouchard
- Rétrocession de la compétence « interventions musicales en milieu scolaire », avec rétrocessions de charges aux communes concernées

Les membres de la CLECT ont approuvé à l'unanimité des présents le rapport.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 2 octobre 2023 tel qu'il a été adopté par la commission.

VU l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

VU les conclusions de la CLECT réunie le 2 octobre 2023 et qui a rendu un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents, tant sur la méthode de calculs que sur les montants de rétrocessions de charges aux communes liées aux modifications des statuts communautaires,

CONSIDERANT qu'il appartient à chaque commune membre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne de se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), dans un délai maximum de 3 mois à date d'envoi du rapport de la CLECT aux communes membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **N'APPROUVE PAS** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 01/10/2023 ci-joint.

Vote : Membres 14, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 4

Conseil Municipal du 8 NOVEMBRE 2023

Contre : 3
Abstention : 6

DCM N° 2023-11-002 : Publiée le : 9 novembre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 9 novembre 2023

DCM 2023-11-003 : Commission fêtes et cérémonies : modification des membres

Par délibération n° 2020-06-010 du 3 Juin 2020, le Conseil Municipal a adopté la création et la composition de 11 Commissions Communales.

Monsieur CAILLÉ Pierre-Edouard souhaite se retirer de la Commission Fêtes et Cérémonies. Il convient donc de modifier la Commission Fêtes et Cérémonies

COMMISSION FETES ET CEREMONIES :

Responsable : BLANCHARD Charline

DESBOURDES Francis, VEILLOT Julie, MOLISSON Stéphanie, MARIE Florence, DELAFOND-CAILLÉ Charlotte, CAMON Isabelle, FELTRIN Pierre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à modifier la Commission Fêtes et Cérémonies

Vote : Membres 14, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-11-003 : Publiée le : 9 novembre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 9 novembre 2023

DCM 2023-11-004 : Projet d'aménagement de sécurité Rue du lavoir – Création d'un trottoir - Avenant

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Delafond Caillé Charlotte afin de présenter un avenant concernant le projet d'aménagement de sécurité au niveau de la rue du lavoir - création d'un trottoir.

Avenant Transterrassement

3 128.00 euros HT → 3 753.60 euros TTC

Ainsi les travaux d'aménagement, passerait de 30 024.00 TTC euros à 33 777.60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant de Transterrassement pour un montant de 3 128.00 euros HT → 3 753.60 euros TTC

Conseil Municipal du 8 NOVEMBRE 2023

Vote : Membres 14, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-11-004 : Publiée le : 9 novembre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 9 novembre 2023

DCM 2023-11-005 : Budget Commune – Décision modificative

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE les virements de crédits ci-dessous :

| Objet de la dépense | Diminution des crédits | | Augmentation des crédits | |
|--|--------------------------|----------|--------------------------|----------|
| | Articles | Sommes | Articles | Sommes |
| Projet Création trottoir Rue du Lavoir | 2158 opération 215 | 3 753.60 | 2151 opération 44 | 3 753.60 |

Vote : Membres 14, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-11-005 : Publiée le : 9 novembre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 9 novembre 2023

DCM 2023-11-006 : Sinistre du parapet de la Boussaye - Devis

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le sinistre qui a lieu le 9 août 2023 concernant un accident au niveau du parapet de la Boussaye.

2 Devis de la SARL DELEPINE

- Refait à l'identique : 5 409.80 euros HT → 6 491.76 euros TTC
- Refait avec un muret en agglos : 3 640.96 euros HT → 4 369.15 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de la SARL DELEPINE (refait avec un muret en agglos) pour un montant de 3 640.96 euros HT → 4 369.15 euros TTC

Vote : Membres 14, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Conseil Municipal du 8 NOVEMBRE 2023

Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 2023-11-006 : Publiée le : 9 novembre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 9 novembre 2023

DCM 2023-11-007 : Réhabilitation du hall de la Mairie

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de nous présenter les différents devis concernant la réhabilitation du hall de la mairie ainsi que les menuiseries extérieures

2 devis :

- NARBONNE NICOLAS : 2 182.85 euros TTC (entrée + hall) + 288.00 euros TTC (menuiseries extérieures). Total : 2 470.85 euros TTC
- ALBAN DIEN : 4 057.60 euros HT → 4 869.12 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider le devis de NARBONNE NICOLAS pour un montant de 2 182.85 euros TTC (entrée + hall)
 - **DECIDE** de valider le devis de NARBONNE NICOLAS pour un montant de 288.00 euros TTC (menuiseries extérieures).
- Montant Total des 2 devis : 2 470.85 euros TTC

Vote : Membres 14, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-11-007 : Publiée le : 9 novembre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 9 novembre 2023

DCM 2023-11-008 : Salle des fêtes – Achat de bancs - Devis

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Delafond Caillé Charlotte afin de nous présenter les différents devis concernant l'achat de bancs pour la salle des fêtes.

2 devis :

- CHALLENGER : 3 183.00 euros HT → 3 819.60 euros TTC
- FERMOB : 1 115.26 euros HT → 1 338.31 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider le devis FERMOB pour un montant de 1 115.26 euros HT → 1 338.31 euros TTC

Conseil Municipal du 8 NOVEMBRE 2023

Vote : Membres 14, Présents 13 Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-11-008 : Publiée le : 9 novembre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 9 novembre 2023

DCM 2023-11-009 : Rallye automobile

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'Association « Ecurie Rabelais » concernant le renouvellement d'un rallye sur la Commune « Rallye des vins de Chinon et du Véron »

Monsieur le Maire demande à l'ensemble de voter à bulletin secret. Accord du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'ils sont d'accord ou pas sur le renouvellement du Rallye sur la Commune de Panzoult.

Vote :

Présents : 13

Votants : 13

Exprimés : 13

- **Pour : 10**
- **Contre : 3**
- **Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le renouvellement du Rallye sur la Commune.

DCM N° 2023-11-009 : Publiée le : 9 novembre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 9 novembre 2023

DCM 2023-11-010 : Don

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame FELTRIN Pierre, administrés de la commune, souhaite faire un don à la commune d'un buffet.

Monsieur Le Maire expose les conditions pour ce don :

- Le buffet sera installé dans la Mairie et ne sera en aucun cas utilisé dans une autre salle et encore moins jeté sans leur accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le don de Monsieur et Madame Feltrin Pierre – don d'un buffet
- **DE RESPECTER** les conditions du don.

Conseil Municipal du 8 NOVEMBRE 2023

Vote : Membres 14, Présents 12, Représentés 0, Votants 12, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-11-010 : Publiée le : 9 novembre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 9 novembre 2023

Attribution subvention

Monsieur Le Maire propose d'augmenter les subventions.

Monsieur Tranchant David est d'accord.

Madame Camon Isabelle rappelle que la salle des fêtes est gratuite pour les associations 1 fois à l'année – revoir ce sujet avec toutes les associations. Monsieur le Maire fait remarquer que ce n'est pas le même enjeu pour toutes les associations.

Monsieur Feltrin Pierre propose de créer une commission association commune (quelques membres du conseil municipal + 1 membre de chaque association). Monsieur Le Maire propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de Conseil Municipal. Mise en place d'un règlement.

Monsieur Le Maire souhaite resserrer les liens entre les associations sous forme d'aide au niveau humain. Restructurer et canaliser.

Madame Navatte Florence, Monsieur Caillé Pierre-Edouard sont d'accord avec Monsieur Feltrin Pierre pour la création d'une commission association

Madame Delafond-Caillé Charlotte insiste sur la mise en place d'un règlement concernant l'utilisation des salles. Problème au niveau de l'association Samba Sibylle qui ne peut pas proposer son activité régulièrement.

Madame Molisson Stéphanie est d'accord pour canaliser la gestion des salles communales – 1 référent aux associations. Faire circuler les informations au référent.

Prévoir une réunion pour discuter avec les associations : Il faut être prêt à répondre aux associations – revoir le montant par rapport aux événements – Faire 1 règlement pour les salles.

Madame Ripaud-Cadiou Julia préfère que la location reste gratuite pour les associations.

Monsieur Navatte Marc propose d'évaluer le coût pour chaque associations afin d'avoir une idée globale. Sinon d'accord avec Monsieur Feltrin Pierre

Monsieur Barbier Robin est également d'accord avec la proposition de Monsieur Feltrin Pierre. Il propose de fixer une somme de base et prendre en compte les projets.

Volontaires pour la Commission association : Desbourdes Francis, Feltrin Pierre, Blanchard Charline, Camon Isabelle, Delafond-Caillé Charlotte et Molisson Stéphanie. Réunion travail 24 novembre à 18h00

Congrès des Maires – Mercredi 29 décembre 2023

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du Congrès des Maires qui aura lieu le Mercredi 29 Novembre à Tours.

Conseil Municipal du 8 NOVEMBRE 2023

Inscription avant le Mardi 21 Novembre.

Questions et informations diverses – Tour de table

Desbourdes Francis :

Pigeonnier :

Mois Novembre : Tranchant David

Mois de décembre : Camon isabelle

Plaques : 40 euros olivier : 60 euros

Cimetière reste 2 places au niveau du columbarium. Réfléchir à un nouveau dispositif.

Delafond-Caillé Charlotte :

Bricomarché achat d'une cloche pour mettre à l'école.

Navatte Marc :

Dégât des eaux au niveau du rez de chaussée.

Rez-de-chaussée logement 4 Rue de l'Ecole : Madame Camon Isabelle propose une salle de sport ou autre - réflexion

Tranchant David :

Plantation au niveau de la zone humide avec l'école de Panzoult : vendredi 24 novembre à 14h30. Intervention de l'entreprise Lévêque semaine prochaine.

Blanchard Charline :

Repas des anciens : 63 aînées + 2 artistes + 12 (conseil municipal) = 77 repas

Prix du repas : 21 euros

Vendredi fin de journée 17h00 : vaisselle, tables, préparation de la salle ainsi que vin d'honneur (Molisson Stéphanie)

Commission fêtes et cérémonies – problème : manque de membres rajout à la prochaine réunion (Ripaud-Cadiou Julia et Navatte Marc).

Samedi 25 novembre – vin d'honneur commande de 100 petits fours (Blanchard Charline)

Prévoir la préparation de la cérémonie des vœux même procédure pour le vin d'honneur.

SEANCE LEVEE A 21h00

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 6 Décembre 2023 à 18h30
à la Mairie**

Conseil Municipal du 8 NOVEMBRE 2023

**LE MAIRE
FRANCIS DESBOURDES**

**LA SECRETAIRE
DELAFOND-CAILLÉ CHARLOTTE**

Conseil Municipal du 8 NOVEMBRE 2023

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le secrétaire, Madame Le Maire, et les membres du Conseil Municipal.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2023**

Délibérations n° :

**DCM 2023-11-001 ; DCM 2023-11-002 ; DCM 2023-11-003 ; DCM 2023-11-004 ;
DCM 2023-11-005 ; DCM 2023-11-006 ; DCM 2023-11-007 ; DCM 2023-11-008 ;
DCM 2023-11-009 ET DCM 2023-11-010**

| Présents | Signatures | Procurations |
|--------------------------|-------------------|---------------------|
| DESBOURDES Francis | | |
| DELAFOND CAILÉ Charlotte | | |
| MOLISSON Stéphanie | | |
| NAVATTE MARC | | |
| TRANCHANT David | | |
| VEILLOT Julie | | |
| RIPAUD-CADIOU Julia | | |
| BARBIER Robin | | |
| MARIE Florence | | |
| CAILLÉ Pierre-Edouard | | |
| CAMON Isabelle | | |
| FELTRIN Pierre | | |
| NAVATTE Florence | | |
| BLANCHARD Charline | | |

Conseil Municipal du 8 NOVEMBRE 2023